



DOMAINE : **ÉLÈVES**

RÉFÉRENCE : [ÉLV 3.8 Sorties éducatives](#)

*L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.*

### AVIS, CONSENTEMENT ET AUTORISATION

Sortie	Avis	Consentement	Autorisation/ échancier
<b>LOCALE :</b> Activité au cours d'une même journée et dans les environs de l'école	Une description des activités est remise au parent, tuteur, élève-adulte	Le parent, tuteur, élève-adulte accorde son consentement à chacune des activités par écrit	<b>Autorisation</b> Direction d'école
			<b>Échancier</b> À la discrétion de la direction d'école
<b>RÉGIONALE :</b> Activité scolaire d'une journée ou plus et à l'intérieur de la juridiction géographique du Conseil	Le parent, tuteur, élève-adulte est avisé de chaque activité	Le parent, tuteur, élève-adulte accorde son consentement à chacune des activités par écrit	<b>Autorisation</b> Direction d'école
			<b>Échancier</b> Deux (2) semaines avant l'activité ou à la discrétion de la direction d'école
<b>PROVINCIALE :</b> Activité scolaire de plus d'une journée à l'extérieur de la juridiction du Conseil mais à l'intérieur de la province	Le parent, tuteur, élève-adulte est avisé de chaque activité	Le parent, tuteur, élève-adulte accorde son consentement à chacune des activités par écrit	<b>Autorisation</b> Direction d'école Le cadre supérieur en reçoit une copie de la demande approuvée avant la date de l'activité ( <a href="#">ÉLV 3.8.3</a> )
			<b>Échancier</b> Quatre (4) semaines avant l'activité ou à la discrétion de la direction d'école
<b>HORS DE LA PROVINCE :</b> Activité scolaire de plus d'une journée à l'extérieur de la province	Le parent, tuteur, élève-adulte est avisé de chaque activité	Le parent, tuteur, élève-adulte accorde son consentement à chacune des activités par écrit	<b>Autorisation</b> Surintendance de l'éducation
			<b>Échancier</b> 8 mois avant l'activité
<b>HORS DU PAYS :</b> Activité scolaire de plus d'une journée qui est à l'extérieur du pays	Le parent, tuteur, élève-adulte est avisé de chaque activité	Le parent, tuteur, élève-adulte accorde son consentement à chacune des activités par écrit	<b>Autorisation</b> Direction de l'éducation ou son délégué
			<b>Échancier</b> 16 mois avant l'activité
<b>ACTIVITÉ PÉRILLEUSE :</b> Activité susceptible de certains risques ou d'accidents	Le parent, tuteur, élève-adulte est avisé de chaque activité d'ordre périlleux	Le parent, tuteur, élève-adulte accorde son consentement à chacune des activités par écrit	<b>Autorisation</b> Direction d'école Le cadre supérieur en reçoit une copie de la demande approuvée avant la date de l'activité ( <a href="#">ÉLV 3.8.3</a> )
			<b>Échancier</b> Quatre (4) semaines avant l'activité, ou à la discrétion de la direction d'école